RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1967 B 03827
Numéro SIREN : 672 038 270
Nom ou dénomination : SETEC BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2015 sous le numéro de dépôt 55453

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-06-2015

N° DE DEPOT : 2015R055453

N° GESTION : 1967B03827

N° SIREN : 672038270

DENOMINATION : SETEC BATIMENT

ADRESSE : numero:"42-52",type:"quai",voie:"de la Rapée",cp:"75583",ville:"Paris ",cedex:"cedex12",complement:"immeuble central Seine"

DATE D'ACTE : 18-05-2015

TYPE D'ACTE : Lettre

NATURE D'ACTE : Changement de représentant permanent

setec
consultants

www.setec.fr

SETEC BATIMENT SA
Immeuble Central Seine
42-52 Quai de la Rapée
75583 Paris Cedex 12

Paris, le 18 mai 2015

Objet : ***Changement de Représentant Permanent au sein du CA de SETEC BATIMENT SA***

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Je soussigné, Gérard MASSIN *[né le 10 octobre 1946 à Paris 17ème (75), demeurant 23 rue Truffaut - 75017 Paris]*, Président de la société SETEC CONSULTANTS, ai l'honneur, par la présente, de vous faire savoir, conformément aux dispositions de l'article L.225-20 du Code de Commerce, qu'à compter de ce jour, j'exercerai moi-même la fonction de représentant permanent de la société SETEC CONSULTANTS, administrateur de votre société, en remplacement de Monsieur Michel KAHAN.

Je vous remercie de bien vouloir en informer le Conseil et de procéder aux formalités de publicité légale et de dépôt consécutives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Gérard MASSIN

setec consultants
Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Rapée - CS 71230
75583 PARIS CEDEX 12
FRANCE

Tél. +33 1 82 51 60 00
Fax +33 1 82 51 41 61
setec@setec.fr

Siège social : Immeuble Central Seine 42-52 quai de la Rapée 75583 PARIS CEDEX 12 - SAS au capital de 10 000 000 € - RCS PARIS 412 750 629 - TVA FR 70 412 750 629

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-06-2015

N° DE DEPOT : 2015R055453

N° GESTION : 1967B03827

N° SIREN : 672038270

DENOMINATION : SETEC BATIMENT

ADRESSE : numero:"42-52",type:"quai",voie:"de la Rapée",cp:"75583",ville:"Paris ",cedex:"cedex12",complement:"immeuble central Seine"

DATE D'ACTE : 28-05-2015

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

NATURE D'ACTE : Changement de président

SETEC BATIMENT
Société Anonyme au capital de 315.400 €uros
Siège social : Immeuble Central Seine, 42-52 Quai de la Rapée - 75583 Paris Cedex 12
672 038 270 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
en date du 28 mai 2015

[E X T R A I T S]

L'an deux mille quinze, le 28 mai, à 13 heures 30, à l'issue de l'assemblée Générale des actionnaires, les administrateurs de la société SETEC BATIMENT se sont réunis en Conseil, au siège social.

.../...

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

.../...

PRISE D'ACTE DE LA FIN DU MANDAT DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONSIEUR RÉGIS ADELINE PAR SUITE DE LA RÉVOCATION DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Le Président de séance informe le Conseil que Monsieur Régis ADELINE ayant été révoqué de son mandat d'administrateur lors de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires venant de se tenir, son mandat de Président du Conseil a corrélativement pris fin.

Le Président de séance ajoute que conformément à la Loi, le mandat de Directeur Général de Monsieur Jérôme MAYET, nommé pour la durée du mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur ADELINE, prendra fin à la nomination du nouveau Président.

Le Président de séance propose ainsi au Conseil de pourvoir au remplacement de Monsieur Régis ADELINE et de décider du nouveau mode d'organisation de la Direction Générale de la Société.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Michel KAHAN en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société** pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.225-51 du code de commerce, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur KAHAN prend la parole : il remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée et accepte les fonctions de Président du Conseil d'administration qui viennent de lui être conférées. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président rappelle que conformément aux dispositions légales de l'article L225-51-1 du Code de Commerce et en application de l'article 15 des statuts, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la Direction Générale prévus par la loi : soit choisir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, soit poursuivre la dissociation de ces fonctions. Le Conseil peut en outre éventuellement décider de la nomination de un à cinq Directeurs Généraux Délégués.

.../...

Puis il offre la parole aux administrateurs.

1/ DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CONFIRMATION DE M. JÉRÔME MAYET DANS SON MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'administration décide à l'unanimité**, conformément aux dispositions légales et statutaires susvisées, que **les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société continueront d'être dissociées.**

Le Conseil décide à l'unanimité de confirmer spécialement Monsieur Jérôme MAYET dans son mandat de Directeur Général de la Société, et ce, pour une durée égale à celle du mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur KAHAN, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le Conseil précise qu'ainsi, au cas où, pour quelque raison que ce soit, Monsieur KAHAN venait à cesser son mandat de Président du Conseil d'administration, le mandat de Directeur Général de Monsieur MAYET cesserait le jour de la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration.

- **Pouvoirs du Directeur Général**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-56 du Code de commerce, Monsieur MAYET continue ainsi d'être investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société et la représenter vis-à-vis des tiers dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Dans ces limites, il continuera de pouvoir partiellement déléguer ses pouvoirs.

Conformément à l'article 15 des statuts, dans ses rapports avec la Société et les actionnaires, le Directeur Général ne peut toutefois, sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration, constituer une hypothèque ou un nantissement sur fonds de commerce, étant précisé que le consentement de toute autre sûreté réelle relève de la seule Direction Générale à condition qu'elle garantisse des engagements de la Société.

- **Rémunération du Directeur Général**

Enfin, le Conseil décide à l'unanimité que Monsieur MAYET continuera d'exercer son mandat de Directeur Général à titre gracieux.

Monsieur MAYET prend la parole et remercie le Conseil de sa confiance qui lui est ainsi renouvelée et accepte la prorogation de son mandat de Directeur Général. Il déclare en outre continuer de satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice dudit mandat.

2/ NOMINATION DE DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

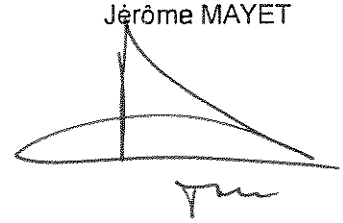
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de ne pas nommer de Directeur Général Délégué.

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

Le Conseil confère en outre tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

.....

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jérôme MAYET



DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-06-2015

N° DE DEPOT : 2015R055453

N° GESTION : 1967B03827

N° SIREN : 672038270

DENOMINATION : SETEC BATIMENT

ADRESSE : numero:"42-52",type:"quai",voie:"de la Rapée",cp:"75583",ville:"Paris ",cedex:"cedex12",complement:"immeuble central Seine"

DATE D'ACTE : 28-05-2015

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

SETEC BATIMENT
Société Anonyme au capital de 315.400 €uros
Siège social : Immeuble Central Seine, 42-52 Quai de la Rapée - 75583 Paris Cedex 12
672 038 270 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2015

[E X T R A I T S]

L'an deux mille quinze, le 28 mai, à 13 heures, au siège social, les actionnaires de la société SETEC BATIMENT, Société anonyme au capital de 315.400 €uros, divisé en 166.000 actions de 1,90 €uros se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'Administration faite par lettre simple adressée le 13 mai 2015 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire.

.../...

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des 166.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi du cinquième des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de prononcer la révocation immédiate du mandat d'administrateur de Monsieur Régis ADELINE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- **Monsieur Michel KAHAN**, né le 18 avril 1966 à Paris 6ème (75), demeurant 86 rue Paul Jozon – 77300 Fontainebleau,

pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

Monsieur KAHAN, présente, déclare accepter cette nomination en qualité d'administrateur et a déclaré en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ce mandat.

.../...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et autres formalités prescrites par la loi partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jérôme MAYET

